

PROCES-VERBAL N° 15**CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN**

Séance du 16 décembre 2004, Maison de Paroisse, 20 h 15

Monsieur Denis RIME, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, le représentant de la presse et le nombreux public. Il remercie chacun pour sa présence à cette dernière assemblée du Conseil communal de l'année 2004.

Sont excusés : Madame Lucia KAEPPOLI et Monsieur Jean-Robert NEVEU.

L'appel fait constater la présence de 43 conseillers. Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2004 a été adressé à chaque conseiller. Aucune remarque n'est formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais. Le bureau souhaite la modifier comme suit :

- suppression du point 3 : rapport de la commission chargée de l'étude du préavis No 9/2004
Règlement de police

La discussion est ouverte et Monsieur Jean-Martin STOLL demande les raisons de cette décision.

Monsieur Patrick NEGRI, Municipal, précise que suite aux différents entretiens qui ont eu lieu entre les Communes concernées, la Municipalité a relevé certaines lacunes. Vu le manque de temps pour réunir une nouvelle fois la commission, elle a préféré retirer le préavis.

Madame Evelyne TISSOT remercie la Municipalité, une séance n'était pas suffisante pour l'étude de cet objet.

L'ordre du jour est soumis au vote, il est accepté avec la modification proposée.

1.- COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le 10 septembre, Monsieur le Président a reçu une invitation de la part de Swiss Hotel Management School pour l'inauguration de leur nouvelle école à Leysin. Il félicite et remercie la direction pour leur accueil et Monsieur Jean-Michel GIL de l'avoir accompagné.

Le 26 novembre Monsieur Rime a eu le plaisir de découvrir au Classic Hôtel un système d'école professionnelle qui, deux fois par an à l'intersaison, accueille une centaine d'apprentis en hôtellerie et restauration.

Soirée annuelle de la fanfare la " Rose des Alpes " le 4 décembre, félicitations pour leur prestation.

Le 10 décembre, promotions du Glion Institut de hautes études à Bulle. Merci à cette école pour son invitation et à Monsieur Patrick BLATTI pour sa présence.

Le 14 décembre, la Préfecture a adressé un courrier à Monsieur Denis RIME concernant une loi sur l'information, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2003. Le bureau mettra cette loi à disposition de chaque conseiller.

Le 16 décembre, le bureau a adressé à Monsieur Jean-Robert NEVEU conseiller communal, ainsi qu'à sa famille, ses plus sincères condoléances suite au décès de son père.

Décès et naissances

Plusieurs décès sont malheureusement survenus dans notre commune depuis le dernier conseil, ceux de Madame et Messieurs Jean-Pierre ROUX, Rosa BALSIGER et Jean NEVEU.

Afin d'honorer la mémoire des disparus, Monsieur le Président prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence.

Fait assez rare, aucune naissance à relever.

2.- RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION sur la visite des bâtiments et domaines communaux en 2004 et réponses de la Municipalité

Chaque conseiller a reçu ce rapport et le rapporteur peut en être dispensé de sa lecture. Monsieur José CRESPO nous lit le préambule et les conclusions.

Ce rapport est soumis au vote, il est accepté à l'unanimité.

3.- RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE PREAVIS No 11/2004 Budget de la caisse communale pour l'année 2005

Monsieur Max KNECHT, rapporteur, donne lecture du rapport établi.

La discussion est ouverte et Monsieur Patrick BLATTI revient sur la question de la sécurité des élèves aux alentours du collège évoquée lors de la dernière séance.

□ Il est de notre devoir de favoriser toutes mesures utiles permettant de réduire les risques d'accident à un strict minimum et d'éviter ainsi les conséquences dramatiques qui découlent d'accidents impliquant des enfants.

Depuis plusieurs années, la création d'un préau digne de ce nom pour les élèves se trouvant dans les classes de l'immeuble Belmont, figurait pour Fr. 50'000.— sur le plan des dépenses d'investissement du budget communal pour l'année 2005. Or, cet investissement a été désormais repoussé à l'année 2007.

Le problème semblait se régler de lui-même, puisque les élèves de 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} année qui occupent les lieux étaient supposés se rendre au futur collège de la Planchette à Aigle. Cependant, la Municipalité a déposé, à juste titre selon Monsieur BLATTI, un recours contre

cette décision de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et demande le maintien de ces classes à Leysin.

En ce sens, la création d'un préau pour les élèves des classes de Belmont demeure d'actualité et Monsieur BLATTI propose d'amender le budget de la manière suivante :

- a) d'affecter au budget communal 2005 dans le compte No 5 " Instruction publique et cultes" une charge supplémentaire de Fr. 50'000.— en vue de la création d'un préau pour les élèves des classes de Belmont.
- b) Du subordonner l'utilisation de ces fonds à la décision finale du D.G.E.O sur le recours déposé par la Municipalité s'opposant aux transferts de ces classes au futur collège de la Planchette.

En outre et quelque soit la décision du conseil, Monsieur BLATTI demande que les autorités scolaires fassent le maximum pour que les élèves ne passent plus leur récréation sur la route mais en sécurité dans la cour des plus petits.□

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Municipal, remercie la commission des finances pour son travail et son rapport mais relève juste un point dans "Amortissements centre sportif". Il est écrit que les amortissements consentis pour les installations sportives sont quelque peu inférieurs, conséquence de la baisse des encaissements de la taxe de séjour.

Monsieur UDRIOT relève que cette phrase n'est pas tout à fait correcte dans le sens qu'une partie de la taxe de séjour est effectivement dévolue au paiement des intérêts et amortissements des centres sportifs et la caisse communale verse la différence en fonction de ses possibilités. Ces dix dernières années, la taxe de séjour a versé pour les intérêts et amortissements des centres sportifs entre Fr. 520'000.— et Fr. 570'000.—.

D'autre part, l'on ne peut pas déjà estimer une baisse des encaissements de la taxe de séjour pour 2005 alors qu'une grande école est venue s'installer et complète d'autres possibilités d'hébergement dans la station.

La parole n'est plus demandée et l'amendement est soumis au vote, il est accepté à la majorité.

Le budget est soumis au vote et la discussion est ouverte.

Monsieur André HEFTI demande que la Municipalité s'exprime à ce sujet, car c'est une dépense d'investissement qui ne se finance pas nécessairement par les liquidités courantes, mais peut faire l'objet d'un emprunt. La décision de la Municipalité peut changer le résultat du budget 2005.

Monsieur le Syndic souligne que la proposition de créer le préau a précisément été repoussée en 2007 dans l'attente de la réponse du Département quant au déplacement des classes. Si ce soir le conseil demande la réalisation de ces travaux pour 2005, Monsieur LOMBARDI propose, pour simplifier, de réaliser un emprunt.

Monsieur Philippe LIETTA, Municipal, apporte un complément d'information concernant l'éventuelle entrée en vigueur de la prise en charge des classes par la Commune d'Aigle. Jusqu'à ce jour, la Commune de Leysin s'y oppose fortement et des tractations sont en cours avec les Communes d'Ormont-Dessus et Ormont-Dessous afin de conserver nos enfants sur

place. Un déplacement des élèves à Aigle pourrait inciter des familles à quitter également notre Commune pour s'établir en plaine. Les premières dates édictées par la D.G.E.O sont prévues normalement pour 2008, mais pour le moment, la situation reste inchangée.

Dans l'attente d'éclaircissements, Monsieur LIETTA propose d'adjoindre aux conclusions de l'amendement de Monsieur BLATTI que les élèves de Belmont se déplacent dans le préau du collège accompagnés d'un enseignant afin d'assurer leur sécurité.

Monsieur Jean-Martin STOLL relève que l'amendement a déjà été accepté.

Le budget, modifié selon l'amendement, est soumis au vote, il est accepté à la majorité.

4.- RAPPORT DE LA COMMISSION DE NATURALISATION SUR LE PREAVIS 12/2004

Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Leysin présentée par Monsieur Rakotonirina RARIVOARISON

Le rapport de la commission fait partie intégrante du préavis adressé à chaque conseiller et Monsieur le Président propose de passer directement au vote par bulletins secrets dûment complétés. Le vote doit s'exprimer par OUI, NON ou BLANC.

La séance est suspendue afin de procéder au dépouillement qui donne les résultats suivants :

41 OUI 2 BLANC

La demande d'agrégation est acceptée avec toutes nos félicitations à notre nouveau citoyen Leysenoud présent ce soir dans les rangs du public.

5.- Renouvellement du Bureau du Conseil pour l'année 2005

Monsieur STOLL propose, vu la décision de la Nouvelle Constitution Vaudoise de déplacer la date de fin de cette législature au 30 juin 2006, d'élire directement le Bureau jusqu'au 30 juin 2006. Plusieurs communes du canton ont procédé également de cette manière.

Cette proposition est soumise au vote, elle est acceptée à la majorité.

Monsieur le Président rappelle que les nominations du Président, 1^{er} Vice-président et 2^{ème} Vice-président se font aux bulletins secrets. Les nominations des scrutateurs et scrutateurs suppléants se font à main levée. Il précise encore que les bulletins de vote doivent comporter les nom et prénom de chaque candidat.

5 a) Nomination du Président

Monsieur Christian BRIDE (RAD) propose Monsieur Denis RIME. Etant candidat, Monsieur RIME cède sa place à Monsieur Patrick BLATTI, 1^{er} Vice-président, pour présider ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Denis RIME est réélu Président avec 33 voix et les félicitations de Monsieur BLATTI qui lui souhaite plein succès dans le renouvellement de sa fonction.

5 b) Nomination du 1^{er} Vice-président

Madame Evelyne TISSOT (GIL) propose Monsieur Patrick BLATTI qui est réélu avec 41 voix.

5 c) Nomination du 2^{ème} Vice-président

Madame Martine RUCHET (SOC) présente Monsieur Jean-Martin STOLL qui est réélu avec 25 voix.

5 d) Nomination de deux scrutateurs

Madame Evelyne TISSOT (GIL) propose Monsieur Pierre-Alain DUBOIS et Monsieur Christian BRIDE (RAD) propose Mademoiselle Aurélie LIETTA. Tous deux sont élus à l'unanimité.

5 e) Nomination de deux scrutateurs suppléants

Madame Martine RUCHET (SOC) propose Monsieur Henri JAQUET et Mademoiselle Dominique BLANCHARD (LIB) propose Madame Gaby GUIGNARD. Tous deux sont élus à la majorité.

6.- a) Nomination des membres de la Commission de gestion pour l'année 2005

Sont élus à main levée, à l'unanimité, jusqu'au 30 juin 2006 :

Madame Claudine CHESAUX et Monsieur Max KNECHT (LIB)

Monsieur Bernard GRANDJEAN (SOC)

Messieurs José CRESPO et Etienne GROSS (GIL)

Messieurs Yvan TAUXE et Frank MUHLEMATTER (RAD)

6.- b) Remplacement d'un membre de la Commission des Finances

Monsieur Max KNECHT désire se retirer de la Commission des finances, mais le siège reste acquis au Groupe Libéral auquel il est rattaché. Pour le remplacer, Mademoiselle BLANCHARD propose Monsieur Vincent MOTTIER qui est brillamment élu.

Monsieur le Président félicite chacune et chacun pour son élection et leur souhaite plein succès dans leur fonction respective.

7.- COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Canons à neige

Monsieur Pierre-Alain LOMBARDI, Syndic, nous informe que la 1^{ère} étape est réalisée et fonctionnelle. Cette installation est alimentée depuis le réservoir communal et tourne en automatique. Le coût est conforme à la communication 1/2004. La suite du dossier avance bien. La Municipalité a rendez-vous avec les Départements cantonaux concernés, mardi 21 décembre, pour discuter des financements des prêts LIM et des possibilités du Fond d'équipement. La Municipalité peut déclarer ce soir que les montants à financer par la Commune seront conformes au préavis 11/1998. Pour le reste, une prise en charge par Télé-Leysin est acceptée sur le principe, mais reste à définir précisément en fonction des réalisations et du coût final.

Le préavis, annoncé pour la fin 2004, doit être reporté en février 2005, étant donné qu'il manque des données financières et techniques. Le montant final ne peut pas encore être annoncé, car la Municipalité est en tractations délicates avec plusieurs partenaires qui ne se sont pas encore déterminés définitivement et ces pourparlers restent confidentiels.

8.- INTERPELLATIONS

Aucune interpellation

9.- MOTIONS

Le Parti Libéral et Indépendant a adressé, en date du 14 décembre, une motion concernant “ L’émigration de nos élèves des classes secondaires ”.

□ Nous avons été informé d’une future restructuration des établissements scolaires dans notre région. Dès lors, les élèves des classes secondaires (7, 8 et 9^{ème}) devraient se rendre à Aigle.

Ce remaniement nous interpelle :

- Les principaux inconvénients dus à cette centralisation frapperaient en premier lieu nos enfants (leur qualité de vie, leur entité, leur encadrement, leur équilibre).
- Il est manifeste que le déplacement d’un grand nombre d’élèves augmente le risque de dérive comportementale.
- Le coût des transports, des repas, de l’écologie ne peut qu’augmenter.
- Et enfin, que faire des locaux vides, pourtant récemment rénovés et construits, ceci conformément aux exigences de ces mêmes autorités ?

En raison de ce qui a été développé ci-dessus, le Parti Libéral et Indépendant de Leysin souhaite déposer la motion suivante :

“ Nous invitons la Municipalité à s’allier avec nos communes voisines d’Ormont-Dessus et Dessous et les encourageons intensément à mettre tout en œuvre pour garder nos classes secondaires à Leysin ”. □

La motion est soumise au vote. Elle est acceptée à la majorité et adressée à la Municipalité pour étude et rapport.

10.- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Madame Isabelle SAUSER demande des précisions concernant le maintien des EMS dans notre station.

Monsieur le Syndic nous indique que des tractations sont en cours avec l’hôtel “ Le Soleil ”, mais la Commune n’est pas informée actuellement du résultat de ces démarches.

Monsieur STOLL revient sur son interpellation de la dernière séance et remercie la Municipalité pour sa réponse. Il est heureux de relever que le dérapage n’est pas sous la responsabilité de la Municipalité ou de l’administration communale, mais reste étonné de cette histoire. Consulter simplement le rôle électoral ou le confier à des personnes pour leur permettre de le recopier et de relever des adresses sont deux choses complètement différentes. Monsieur STOLL estime que les dirigeants du Parti Radical ont abusé de la situation d’une manière qui est à la limite de l’honnêteté.

Monsieur Eric HUBERT demande qui s’occupe des containers de PEP situés sur le parking de la Coop. Ces derniers débordent très souvent et provoquent ainsi un contexte de grand désordre. Par contre, Monsieur HUBERT remercie la Municipalité et le personnel communal pour l’installation des lumières de Noël ainsi que pour la propreté du dépôt de la Collure.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Municipal, apporte quelques précisions sur le dossier de

l'enneigement mécanique. En 1998, le Conseil communal avait accepté le préavis de 4'500'000.- et demandé qu'il fallait tout mettre en œuvre pour faire un enneigement systématique et revoir le PPA. Ce travail a été effectué par la Municipalité conformément aux vœux du Conseil communal de l'époque.

Actuellement, pour tenir compte de l'évolution, la Municipalité travaille sur un concept différent de 1998. L'enneigement mécanique tel qu'il est conçu aujourd'hui, avec le systématique et l'enneigement sur Chaux de Mont et sur la Berneuse qui n'étaient pas prévus à l'époque, occasionne des dépenses supplémentaires qui avoisinent les Fr. 8'600'000.—.

Il est bien clair que la Commune ne dépassera pas les crédits votés, le reste sera financé par Télé-Leysin. En cas de non obtention des crédits LIM et du Fond d'équipement, prévus dans le montage financier, les dossiers seront revus. Monsieur UDRIOT précise encore que dans les Fr. 8'600'000.—, d'autres travaux sont inclus dont la correction des pistes.

Monsieur UDRIOT espère que son intervention, sans trahir la collégialité, fasse passer un message de confiance. Il demande que le Conseil laisse travailler la Municipalité d'une manière sereine et tranquille.

Monsieur BLATTI remercie Monsieur UDRIOT pour ces informations qui vont certainement favoriser la sérénité du climat.

Monsieur STOLL se soucie de la sécurité du trafic. Une haie très fournie gêne la visibilité à l'angle de la route du Corbelet et de la Riebenstrasse sur la propriété de Monsieur Jean-Pierre GIOBELLINA. Monsieur STOLL désire que l'on demande au propriétaire de rabattre sa haie afin de garantir la sécurité. Il signale une situation similaire à l'ancienne terrasse du Whispers au Feydey.

Madame Martine RUCHET demande si le procès-verbal du Conseil communal pourrait être mis à disposition de la population sur le site internet de Leysin.

Monsieur Claude PERNET a appris récemment que le canton de Vaud a décidé de limiter la route des Ormonts (Aigle-Les Diablerets-Les Mosses-Leysin) à 18 tonnes pour les camions et les cars. C'est une décision inadmissible et néfaste qui pénalise les entreprises de transports et du tourisme et Monsieur PERNET demande si la Municipalité a pris contact avec le Département.

Monsieur Patrick NEGRI, Municipal, déclare que les Municipalités concernées se sont regroupées afin de présenter un recours contre cette décision.

Monsieur Jan SANDEN nous informe que le " chalet info " sera ouvert dès le 26 décembre prochain. Les résultats de l'année dernière ont été encourageants et il espère qu'il en sera de même pour cette saison. Monsieur SANDEN remercie toutes les personnes qui se sont mises à disposition pour assurer l'accueil des touristes, soit Mesdames et Messieurs JULMI, MANNI, TOUZAC, RAMSEYER, BONNOT, SAUSER et Luciana. Monsieur SANDEN remercie également l'ACAL, Leysin-Tourisme, Télé-Leysin et la Commune de Leysin.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Avant de conclure, Monsieur RIME déclare être honoré et ému de la confiance qui lui est témoignée et il remercie cordialement Mesdames et Messieurs les Conseillers. Il les assure qu'il fera tout son possible pour répondre au mieux à leurs attentes.

Tant il est vrai que cette année passée l'a rempli de satisfaction, il n'est pas toujours aisé de composer avec autrui pour défendre les intérêts de notre communauté Leysenoude et il remercie tous ceux qui ont œuvré à cette bonne marche pour le développement de notre station. C'est par ces liens de communication que chacun se sentira acteur et responsable de l'amélioration que nous voulons tous pour le village que nous aimons.

Monsieur le Président adresse également ses remerciements à la Municipalité et aux employés du bureau communal pour leur collaboration, à Madame Ariane CART pour la préparation de la salle et à Madame Solange FORESTIER pour l'excellence de son travail.

Il adresse à chacun, ainsi qu'à leurs familles, ses meilleurs vœux pour les Fêtes de fin d'année ainsi qu'une Heureuse Année 2005 pleine de succès, bonheur et santé.

La parole est passée à Monsieur le Syndic.

La troisième année de la législature 2002-2006 s'achève et nous nous retrouvons, comme toujours à pareille époque, à l'heure du bilan. Dans le cadre de ses innombrables activités, la Municipalité a étudié divers projets qui ont abouti à la présentation de 12 préavis traités au cours de 5 séances du Conseil Communal et Monsieur LOMBARDI les rappelle brièvement.

Monsieur le Syndic relève ensuite les mutations intervenues au sein du personnel communal. Comme indiqué lors de la dernière séance, Madame Violette FAVRE, Boursière communale, a fait valoir ses droits à la retraite avec effet au 31 décembre 2004. Il profite de sa présence ici ce soir pour la remercier publiquement pour son esprit de collaboration et son dévouement. Monsieur Christian MO a également souhaité prendre une retraite anticipée et a quitté l'équipe communale le 30 juin dernier. Nos meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

D'autres collaborateurs nous ont aussi quittés dans le courant de l'année, notamment en février dernier, Monsieur Richard CALDERINI, Chef du service des travaux.

Mais il n'y a pas que des départs et comme vous le savez, la Municipalité a fait appel à Madame Carole BOREL et à Monsieur Olivier MAIN pour reprendre d'une part, les cordons de la bourse et d'autre part, la fonction de " piqueur ".

Durant l'année 2004, la Municipalité a également procédé à l'engagement de Monsieur Radisa MILADINOVIC, ouvrier au service des travaux, ainsi que Madame et Monsieur SCHNEIDER, respectivement concierges de la Maison de Paroisse et du Temple.

2004 a aussi été l'occasion de fêter un fidèle collaborateur, Monsieur Claude RIEBEN, pour ses 25 ans de service. La Municipalité a déjà eu l'occasion de lui marquer sa reconnaissance. Cependant, Monsieur le Syndic tient à lui adresser les chaleureux remerciements des Autorités.

Cette revue des collaborateurs ne saurait passer sous silence les apprenties. Ainsi, Mademoiselle Virginie MOULIN a obtenu, en juillet dernier, son certificat de commerce après quatre années passées dans les bureaux. Nos meilleurs vœux l'accompagnent pour son avenir professionnel. Elle a été remplacée, dès le 1^{er} août, par Mademoiselle Tifany MIESCHER.

Pour terminer, tout en souhaitant que l'Assemblée accorde une meilleure confiance à l'Exécutif, Monsieur le Syndic tient à vous adresser, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les remerciements de la Municipalité pour les tâches accomplies dans le cadre de votre mandat public. A ses remerciements, il associe l'ensemble du personnel communal pour sa fidélité et son engagement constant.

Enfin, Monsieur le Syndic présente, ainsi qu'à vos familles, en son nom et en celui de ses collègues, ses vœux les meilleurs pour les fêtes à venir et pour une excellente et fructueuse année 2005.

Monsieur le Président remercie Monsieur LOMBARDI pour son message empreint de sagesse et d'expérience.

Monsieur Denis RIME remercie Mesdames et Messieurs les Conseillers pour leur attention et la Municipalité pour sa présence. Il nous donne rendez-vous vendredi soir pour le traditionnel Noël de la Commune.

La séance est levée à 22h10 et Monsieur le Président nous invite à partager ce soir le verre de l'amitié au bar " Le Gentleman "

Leysin, le 12 janvier 2005.

Pour le Conseil Communal :
Le Président :



Denis RIME

La Secrétaire :



Solange FORESTIER

